

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 08 avril 2019 - Délibération n° 2019/04/31

Objet : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNALE CREUSE SUD-OUEST

L'an deux mille dix-neuf, le 08 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 04 avril 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai^{ent} présents : MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES - GAUCHI – CHAUSSADE – MARTINEZ – BUSSIÈRE – LUMY – PEROT – ROYERE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPER – LE LUYER – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – HYLAIRES – THOMAS – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – DEFEMME et LAPORTE.

Etai^{ent} excusés : MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – SIMONET – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – TRUNDE – RABETEAU – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – CALOMINE – DERIEUX – LEHERICY – GAILLARD – RICARD – DOUMY et Mmes CAPS – LAGRAVE – COLON – PATAUD et COMBEAU.

Pouvoirs :

1. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE
2. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
3. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE
4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT
5. M. SCAFONE donne pouvoir à M. PEROT
6. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY
7. M. LEHERICY donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS
8. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME

Suppléances : M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	42	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42	-	8			

Vu les articles L. 133-1 à L. 133-3-1 du code du tourisme portant disposition de tourisme,

Vu la délibération n°2017/190 du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2017 portant création de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest sous statut associatif,

Vu la délibération n°20190430 du Conseil communautaire en date du 08 avril 2019 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal

Afin de mettre en œuvre les missions inscrites dans la convention d'objectifs tout en prenant en compte les contraintes budgétaires de la Communauté de communes pour l'établissement de son budget 2019, il est proposé le versement de la subvention pour l'année 2019 d'un montant de d'un montant de 187 580 € selon la répartition suivante :

- avance de 46 896.00€ déjà versée selon la délibération n°2019/01/01 du 24 janvier 2019 ;
- avril 2019 : 70 342.00 € ;
- septembre 2019 : 70 342.00 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 187 580 € pour l'année 2018 à l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest et de la verser en 3 fois selon la répartition présentée ci-dessus,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget général 2019.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

